



HAL
open science

Nature, nouvel Eldorado de la finance ”: Peut-on dépasser les idées reçues?

Harold Levrel, Catherine Aubertin, Alain Karsenty, Jean-Michel Salles, Michel Trommetter, Anne Teyssedre, Luc Abbadie, Gilles Boeuf, Denis Couvet, Nathalie Frascaria

► To cite this version:

Harold Levrel, Catherine Aubertin, Alain Karsenty, Jean-Michel Salles, Michel Trommetter, et al.. Nature, nouvel Eldorado de la finance ”: Peut-on dépasser les idées reçues?. 2015, 6 p. hal-02800575

HAL Id: hal-02800575

<https://hal.inrae.fr/hal-02800575>

Submitted on 5 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Nature, le nouvel Eldorado de la finance » : Peut-on dépasser les idées reçues ?

par Harold Levrel et al.

Signataires de ce texte :

Signataires économistes : Harold Levrel, Catherine Aubertin, Alain Karsenty, Jean-Michel Salles, Michel Trommetter.

Signataires écologues : Anne Teyssède, Luc Abbadie, Gilles Bœuf, Denis Couvet, Nathalie Frascaria.

Mots clés : Biodiversité, économie, finance, relation Homme-Nature, préservation de la biodiversité, méthodes, gouvernance, stratégies et politiques, marchés de biodiversité

Diffusé en février sur Arte, le documentaire de Sandrine Feydel et Denis Delestrac « Nature, le nouvel Eldorado de la finance » se veut une enquête sur les marchés de la biodiversité (la financiarisation de la biodiversité), aux Etats-Unis en particulier. Depuis sa diffusion, ce documentaire est utilisé pour dénoncer la « marchandisation de la biodiversité » dans de nombreuses arènes de discussions, y compris scientifiques. Plusieurs chercheurs en sciences de la conservation cependant, travaillant notamment sur l'analyse des marchés de la biodiversité, ont été surpris par la superficialité et la partialité de ce documentaire. Si le sujet est vraiment important, et si l'on ne peut que partager l'idée qu'il est nécessaire de réfléchir (et contribuer) à une analyse critique des risques de « financiarisation » de la biodiversité, on attend de journalistes d'investigation qu'ils abordent les questions difficiles de la combinaison entre environnement, économie et société, afin d'éclairer le débat public. Or c'est loin d'être le cas avec ce film, qui se réfugie dans une dénonciation un peu simpliste voire manichéenne, réduisant de manière beaucoup trop partielle ou partielle la complexité de ce sujet de société majeur.

Ce documentaire pêche par quatre caractéristiques : la quantité d'affirmations erronées ; un flou sémantique utilisé dans un même sens, qui soutient la « démonstration » des journalistes ; le traitement partiel des entretiens réalisés ; enfin, des montages d'images au service de cette démonstration, qui bloquent la réflexion et l'action au lieu de les stimuler.

De nombreuses erreurs et idées reçues

Parmi les affirmations fausses et idées reçues de ce documentaire, qui convergent toutes dans la même direction, voici les plus étonnantes pour les signataires de cette note :

– L'évocation de fonds d'investissement qui proposent des « portefeuilles d'espèces » aux Etats-Unis. A notre connaissance, ce type de produit financier n'existe pas.



Gorille, Kivu, RDC (c) Sofia Bouderbala

– L’affirmation que les « crédits biodiversité pourraient permettre de spéculer sur la date d’extinction d’une espèce ». Les crédits de biodiversité (en l’occurrence de zones humides ou d’espèces menacées) ne sont pas cessibles sur des marchés secondaires (marchés sur lesquels on achète et on vend des actifs déjà existants), encore moins sur des marchés à terme. Ils ne peuvent pas non plus donner lieu à la création de produits dérivés. A la différence de ce qui peut se passer avec les crédits carbone, il ne peut donc y avoir de spéculation financière sur les crédits de compensation pour les zones humides ou les espèces menacées. Ces derniers ne peuvent être vendus qu’à un porteur de projet ayant un impact sur les zones humides ou les espèces menacées, au titre de son obligation de compensation, dans un espace limité. La vente des crédits de compensation doit être validée par les régulateurs pour pouvoir être utilisée en tant que compensation d’un projet, et seulement pour cela.

– Les affirmations que « le no net loss pose la base des marchés de l’environnement », et qu’« à partir de Bush les entreprises vont pouvoir détruire des zones humides, à condition de compenser leurs dommages ». Le « no net loss » (pas de perte nette) est une norme réglementaire mise en place aux Etats-Unis dès les années 1970, soit près de 20 ans avant l’apparition des banques de compensation américaines. Visant à limiter les impacts des entreprises et collectivités sur l’environnement, cette norme n’a jamais été un outil permettant de faire émerger un marché. Le malentendu vient très probablement du fait que George Bush père a été le premier homme politique à utiliser ce concept, en 1989, dans le cadre d’un discours sur son projet de politique environnementale.

D’autres erreurs ou ambiguïtés parsèment le film :

– Il est affirmé que ce sont les « banques » de compensation qui choisissent quelles espèces protéger, à travers leurs investissements dans la restauration de certains habitats d’espèces qui ont un bon prix. Etant donné le caractère réglementaire de la politique de protection des espèces menacées, ce ne sont évidemment pas les banques qui décident du statut de conservation des espèces. C’est l’autorité publique (souvent fédérale) qui classe ces espèces en fonction des menaces qui pèsent sur elles. Les « banques de compensation » restaurent ce que la réglementation les incite à restaurer. Il s’agit d’un outil de mise en œuvre d’une politique publique environnementale et pas d’un marché de biens standard. La différence est essentielle !

– Selon les auteurs du film, « la baisse des moyens publics et le recul des lois environnementales auraient permis l’émergence de marché de l’environnement ». Cette affirmation est surprenante car les investissements privés dans la restauration d’écosystèmes ont émergé uniquement à la faveur du renforcement de la réglementation environnementale. Les banques de compensation pour les zones humides font des bénéfices élevés aujourd’hui, car il y a une réglementation environnementale qui oblige beaucoup plus qu’avant les développeurs à compenser pour leurs destructions, ce qui garantit un niveau de demande élevé pour les entreprises qui ont investi dans la restauration de zones humides. Par ailleurs, si les budgets de l’EPA (Environmental Protection Agency) ont bien été réduits à l’arrivée du Président Reagan, comme cela est mentionné dans le reportage, ils repartent à la hausse deux ans plus tard. Hausse qui se poursuit de manière constante depuis. Donc on ne peut pas dire que les moyens publics dédiés à l’environnement ont baissé. Ils ont augmenté. Pas assez cependant pour faire face à tous les enjeux associés aux nouvelles politiques environnementales.

– Il est aussi dit que les banques d’affaires seraient à l’origine du système des banques de compensation. Cette affirmation, pour le moins surprenante, n’est pas à notre connaissance corroborée par les travaux universitaires sur l’histoire des banques de compensation.

Un flou sémantique source de confusion

Tout au long du reportage, les journalistes entretiennent un flou sémantique qui va dans le sens des idées reçues.



Paresseux, Amazonie (c) Benjamin Dubillard

Des exemples issus à la fois de la réglementation et de démarches volontaires sont évoqués simultanément en utilisant des notions spécifiques, généralisées ou employées hors propos. Le terme « bio-banque » (biobank) par exemple, largement utilisé dans le reportage, désigne des initiatives précises sur les forêts (comme celle de la Malua BioBank mentionnée par les auteurs), concernant en particulier la compensation carbone. Ce terme ne doit pas être confondu avec celui de « BioBanking » (Biodiversity Banking and Offsets Scheme), programme de banques de compensation pour la biodiversité (espèces menacées) de l'Etat de Nouvelle-Galles du Sud en Australie, ni avec les « mitigation banks » (banques de compensation pour les zones humides) ou encore les « conservation banks » (banques de compensation pour les espèces protégées) américaines. Or ces projets et programmes renvoient à des systèmes de régulation très différents. (Nous invitons par ailleurs le lecteur à taper « biobank » ou « bio-banque » dans un moteur de recherche pour voir à quoi peut aussi renvoyer ce concept dans un tout autre domaine.)

On passe ainsi de la pollution des usines de la société brésilienne Vale et de son impact sur la santé humaine aux investissements associés à des plantations d'eucalyptus, aux « banques de compensation » pour les zones humides, aux marchés du carbone, aux évaluations monétaires de la nature réalisées par des administrations publiques, etc. Sans nuance, sans clarification. Il semble que les journalistes n'ont pas cherché à faire le tri, et encore moins à expliquer les différences aux téléspectateurs. Pourtant, il y a des différences essentielles entre tous ces sujets. A titre d'exemple, l'évaluation monétaire de la nature en lien avec des projets d'investissement public n'est pas un outil de marché, mais de planification publique. Un autre exemple est le mélange entre les marchés de compensation pour la biodiversité et les marchés carbone, alors que ces systèmes ne fonctionnent pas du tout selon les mêmes règles. Les marchés de carbone impliquent l'échange de droits d'émission (échanges de droits à polluer, non utilisés), tandis que les « marchés de compensation pour la biodiversité » sont fondés sur des actions de restauration d'écosystèmes. S'il existe bien des marchés financiers pour les compensations carbone qui fonctionnent à de larges échelles spatiales, les marchés de la compensation des impacts pour les zones humides ou les espèces menacées sont de très petite taille (équivalent à un petit département français), très encadrés par l'autorité publique, et encore une fois ne donnent lieu à aucun échange sur des marchés financiers. De nombreuses banques de compensation pour la biodiversité sont d'ailleurs des banques publiques. De fait, la bibliographie scientifique est sans équivoque : le système des banques de compensation pour la biodiversité aux Etats-Unis est un système hybride et non pas marchand.



Zèbres de Burchell, Zimbabwe (c) Sébastien Barot

Plus généralement le problème est celui-ci : malgré un vocabulaire marchand (crédits, banques, marchés), les opérations évoquées sont le plus souvent associées à des politiques publiques visant à protéger des actifs naturels non marchands. Par exemple, le terme de « banque de compensation » pour la biodiversité est utilisé comme synonyme de « réserve » d'habitats restaurés.

Evidemment, le mot « banque » prête à confusion, mais si le film se voulait pédagogique il aurait expliqué les différences au lieu d'entretenir la confusion. Or le documentaire semble prendre les mots au pied de la lettre pour mieux nourrir sa critique, sans les mettre en regard avec les pratiques.

Un traitement partiel ou partial des entretiens

Le montage des interviews rend compte de manière sélective des positions des personnes interviewées – biais que l'on peut vérifier soit en examinant les argumentations complètes de ces personnes, qu'on peut lire ailleurs, soit en visionnant les interviews complètes sur internet :

– A partir d'un témoignage, le film met en parallèle les stratégies d'investissement des grandes banques d'affaires et les « banques » de compensation. Que les banques d'affaires puissent un jour s'intéresser aux investissements dans la restauration de la nature pour des raisons stratégiques est une chose, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui. Par ailleurs, pourquoi passer ensuite autant de temps sur les scandales de Goldman Sachs, de JP Morgan, sans plus jamais parler de relation avec la biodiversité et la réalité du marché des « banques » de compensation ?

– Geoffrey Heal, économiste qui a beaucoup travaillé sur les limites de la monétarisation du vivant, est présenté de manière partielle. On ne le laisse pas développer ses explications autour du diagnostic économique de l'érosion de la biodiversité. On a juste repris une de ses phrases pour faire une belle transition. L'interview entière de Geoffrey Heal (qui dure plus de 6 min) a été mise en ligne par ViaDécouvertes Production : <https://www.youtube.com/watch?v=2TRwpQkYVfg>. Le visionnage de l'interview permet de se rendre compte à quel point les réalisateurs n'ont pas cherché à retranscrire la subtilité de son analyse et ont pris un extrait rendant son propos caricatural.

– A l'inverse, Pablo Solon Romero, présenté comme un ancien ambassadeur bolivien auprès des Nations-Unies, apparaît dans le reportage comme un des principaux « experts » sur le sujet de la financiarisation de la biodiversité et bénéficie d'un temps de parole important par rapport aux autres interviewés. Or Pablo Solon Romero est avant tout le directeur d'une ONG altermondialiste, ce qui n'est jamais mentionné dans le documentaire – alors que les réalisateurs ne se privent pas de mentionner le parcours de banquier de Pavan Sukhdev, initiateur de The Economics of Ecosystems and Biodiversity. Certes on ne peut qu'adhérer à la plupart des valeurs que Pablo Solon Romero défend, mais la manière dont le reportage présente ses propos mélange l'avis d'expert et le discours militant.

– De même Geneviève Azam, présentée comme chercheuse en économie à l'Université de Toulouse II, énonce de nombreuses généralités sans les étayer autrement que par des arguments de « bon sens ». Cependant les journalistes taisent le fait que G. Azam est aussi porte-parole

d'Attac France, une information qui pourrait susciter des doutes sur le caractère objectif de ses propos.

– L'interview de Vandana Shiva est un peu sur le même modèle. La philosophe et militante écologiste indienne évoque des questions très générales fondées sur son expérience des OGM, le brevetage du vivant, etc., mais qui n'ont que peu à voir avec les exemples développés dans le reportage.

On peut se demander aussi pourquoi aucun entretien avec des représentants d'administrations publiques en charge de la gestion des marchés de la biodiversité – par exemple l'US Environmental Protection Agency, l'US Army Corps of Engineers ou le Fish and Wildlife Service, aux Etats-Unis – ne figure dans le film. Cela aurait pu donner des informations importantes sur la nature de ces marchés, sachant que ce sont ces acteurs qui les régulent.

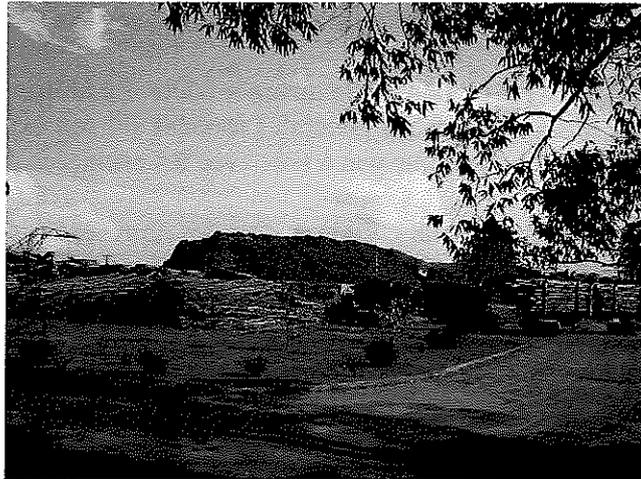
Du côté des journalistes, de nombreuses affirmations n'ont manifestement pour objectif que de marquer les esprits: « La nature n'est pas faite pour être vendue », « Faire payer les destructeurs de forêt primaire peut-il sauver les grands singes ? », « Faire de la nature un bien économique », « Même machinerie que la finance spéculative avec le nouveau jouet : la nature », « Il n'a fallu que 20 ans pour que le banquier, la multinationale et le politique parlent d'une même voix ».

Une utilisation des images qui bloque la réflexion

Un dernier point qu'il nous semble important de noter est le montage des images, sons et commentaires en voix off, souvent très suggestif – et qui confine parfois à la manipulation des téléspectateurs. Par exemple, dans une vue plongeante sur la ville de New York, un énoncé de scandales financiers de grandes banques d'affaires américaines mêlé à des rugissements de lions se conclut sur cette métaphore: « une plante carnivore peut-elle cesser d'être carnivore ? » – variante botanique de la mise en garde contre les requins de la finance. Sans vouloir offenser les journalistes, la mise en scène est un peu grossière...

En bref, l'idée reçue qui sous-tend l'ensemble de la « démonstration » des auteurs est que l'argent, dans le domaine de l'environnement, serait forcément corrupteur. Mais alors, quelles sont les alternatives proposées ? Comment prendre en compte la biodiversité dans les politiques sectorielles et les activités socio-économiques, sachant que celles-ci affectent l'ensemble des écosystèmes terrestres et marins, aux échelles locale, régionale et mondiale ? Le documentaire en reste à une critique en bloc, plus paralysante que constructive.

Etant donné le sujet très important et sérieux que le film proposait d'aborder – celui des risques et opportunités associés aux nouveaux instruments économiques mobilisés autour de la biodiversité (marchés, évaluations monétaires, etc.), que ces derniers le soient pour gagner de l'argent, faire respecter une réglementation ou communiquer de manière générale sur la valeur de la biodiversité – il est finalement dommage de constater que les auteurs ont avant tout cherché à imposer leur vision a priori négative des « marchés de biodiversité », quels qu'en soient les motivations, objectifs, bases et modes de fonctionnement, sans explorer véritablement le sujet par une enquête approfondie. Il est d'ailleurs frappant que le documentaire ne comporte aucun exemple positif, ni ne suggère une quelconque alternative.



Déforestation en Amazonie (c) Justine de Bodinat

Parmi les expériences présentées dans le documentaire, certaines mériteraient qu'on s'y attarde pour essayer de comprendre ce qu'elles pourraient apporter – ou ce qu'elles apportent déjà – dans le domaine de la protection de la biodiversité. Agiter l'économie de marché comme un épouvantail nous semble une démarche stérile. Le Prix Nobel d'économie Amartya Sen, fervent défenseur de la démocratie, de la justice et des libertés (« capacités »), souligne depuis des années que l'économie de marché « n'est jamais que ce que ses acteurs en font ». Si les signataires de cette note partagent les inquiétudes des auteurs du film sur les risques d'une financiarisation de la biodiversité, il nous semble aussi important de ne pas produire des critiques qui mélangent tout comme c'est le cas ici, dans un raisonnement binaire décourageant la réflexion.

(1) Signataires de ce texte :

Signataires économistes : Harold Levrel, Catherine Aubertin, Alain Karsenty, Jean-Michel Salles, Michel Trommetter.

Signataires écologiques : Anne Teyssède, Luc Abbadie, Gilles Bœuf, Denis Couvet, Nathalie Frascaria.